



Le 15 décembre 2025

DIRECTION DE LA SÉANCE

**MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR  
DE LA SÉANCE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025**

Lors de sa séance du 15 décembre, le Sénat a décidé que la déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée, prévue le mercredi 17 décembre, débuterait à 21 heures 30, sous réserve que l'espace réservé au groupe Les Indépendants - République et Territoires soit terminé à 20 heures.

En conséquence, l'ordre du jour de la séance du mercredi 17 décembre s'établit comme suit :

# SEMAINE SÉNATORIALE

**Mercredi 17 décembre 2025**

## À 15 heures

### - Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 17 décembre à 11 heures

## De 16 h 30 à 20 h 30

(Ordre du jour réservé au groupe Les Indépendants)

- Proposition de loi visant à **assouplir** les **contraintes** à l'usage de dispositifs de **lecture automatisée** de **plaques d'immatriculation** et à **sécuriser** l'action des **forces de l'ordre**, présentée par M. Pierre Jean ROCHETTE et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 197, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 16 décembre à 15 heures

- Proposition de loi relative à la **sécurisation** des **marchés publics numériques**, présentée par M. Dany WATTEBLEZ et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 200, 2025-2026)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 8 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 10 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 15 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 17 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 16 décembre à 15 heures

## **À 21 h 30**

---

- **Déclaration du Gouvernement**, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur la **lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée** (demande du Gouvernement)

- Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 16 décembre à 15 heures

*En application de l'article 39, alinéa 6, du Règlement, le vote sur cette déclaration donnera lieu à un scrutin public ordinaire et aucune explication de vote ne sera admise.*